



Ref : CFVU2022/22-0104

CFVU DU 20 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CREATION À COMPTER DE LA RENTRÉE 2022 DU PARCOURS INFORMATION TERRITORIALE DE LA MENTION INFORMATION-COMMUNICATION.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 janvier 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Grade : Licence ;

Mention : Information-communication ;

Intitulé parcours : Information territoriale ;

Niveau : L3 uniquement ;

Capacité d'accueil : 20 (en apprentissage et formation continue exclusivement) ;

VHE de 402H (apprentissage), 358H (Formation Continue) ;

Charge d'enseignement : 361 h00 ;

Ouverture du parcours sous condition d'autofinancement.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CREATION À COMPTER DE LA RENTRÉE 2022 DU PARCOURS INFORMATION TERRITORIALE DE LA MENTION INFORMATION-COMMUNICATION.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/01/2022.*

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres présents | 17 |
| Nombre de membres représentés | 12 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 29 |
| Nombre de votes pour | 29 |
| Nombre de votes contre | 0 |

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.